

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (D.P.Q.A.M.)
Département des Ressources
Service des Ressources Humaines Médicales
Bureau des Internes et des Praticiens étrangers en formation

N° DG 2021 - 01

Le Directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles R.6153-1 à R.6153-44, relatifs au statut des internes,

Vu l'arrêté directeur n°75-2020-06-05-011 du 05 juin 2020, fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2020-06-05-012 du 05 juin 2020, fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2020-83 du 24 septembre 2020 portant délégation de signature (DPQAM),

Vu l'arrêté directeur n° 89.3693 du 31 octobre 1989 portant dispositions réglementaires relatives aux Concours des Prix de l'Internat,

ARRÊTE

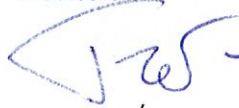
Article 1 - Les concours des Prix de l'Internat au titre de l'année 2021 sont ouverts à compter du **jeudi 11 février 2021**.

Article 2 - Seront admis à concourir, les internes de spécialités de l'inter-région Île-de-France, en biologie, en chirurgie, en pharmacie, en médecine, effectuant leur dernière année d'internat.

Article 3 - Les dossiers de candidature à ces concours seront reçus par mail, **du jeudi 11 février au vendredi 19 février 2021 inclus**.

Fait à Paris, le 07 janvier 2021

Pour le Directeur général,
La Direction Patient, Qualité et Affaires
Médicales,
Le Chef du Service des Ressources Humaines
Médicales



Olivier TRÉTON

